



OFFICIER PMA

(Chasuble blanche à damiers rouge et blanc marquée OFFICIER PMA)



Médecin chef PMA

☛ L'officier PMA est :

Désigné par le COS.

☛ Position géographique

Au PMA.

☛ Missions

1. Active la zone PMA sur l'emplacement déterminé par le COS et le DSM, en tenant compte de ses règles de fonctionnement,
2. Désigne
 - le gradé triage,
 - le gradé évacuation,
3. Affecte des personnels aux zones de triage, de soins et d'évacuation,
4. Assure la gestion logistique et administrative des missions du PMA,
5. Veille au bon fonctionnement de la zone PMA,
6. Transmet les bilans semi-horaires et l'identification des victimes au PC de site.

☛ Moyens

Autorité sur l'ensemble des personnels et moyens de secours non médicaux du P.M.A.